

**REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE EGALITE FRATERNITE**  
**MAIRIE DE BASLIEUX-LES-FISMES**

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal – séance du 28 septembre deux mil vingt.  
Par suite d'une convocation en date du 21/09/2020, les membres du conseil municipal se sont réunis en mairie, le vingt-huit septembre deux mil deux mil vingt, à vingt heures, sous la présidence de : Lucie POLLET, Maire.

<u>Nombre de Conseillers</u>	
En exercice	11
Présents	9
Votants	9
Pour	9
Contre	0
Abstention	0
<b>Délibération n° 2020.09.31</b>	

Etaient présents : ANDRÉ Jean-Philippe, DEGRYSE Michel, FEIG Laura, FLORANCE Olivier, JACQUIOT Muriel, MAGNIEN Karine, MIL-HOMENS Ticiano, VILLIÉ Véronique

Absents excusés : HAUTIER Sandra, MARLOT Fanny

Pouvoirs :

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Monsieur Michel DEGRYSE est désigné pour remplir cette fonction.

### NOËL COMMUNAL POUR LES ENFANTS DE BASLIEUX-LES-FISMES

Après débat, le Conseil Municipal décide d'offrir à chaque Noël, aux enfants de Baslieux-les-Fismes, âgés de 0 à 10 ans inclus (en classe de CM2), un cadeau acheté au sein de l'enseigne PICWIC d'un montant situé entre 20 et 25€ par enfant.

Cette délibération est valable jusqu'à son annulation.

Extrait conforme au registre des délibérations  
Fait à Baslieux-les-Fismes, le 28 septembre 2020  
Le Maire, Lucie POLLET

